

Dans cette note d'intervention, les économistes Josée Lamoureux et Gilles L. Bourque constatent une hausse des inégalités de revenu au Québec, passent en revue les différentes théories pour expliquer le phénomène et proposent deux séries de mesures pour le Québec.

## SOMMAIRE

### Introduction

1. Un Québec plus inégalitaire ?

2. Quand on se compare, on se console ?

3. Les inégalités en débat

Conclusion et recommandations

Bibliographie

# Les inégalités au Québec : si la tendance se maintient...

Josée Lamoureux\*  
Gilles L. Bourque\*\*

## Introduction

**A**u cours des dernières semaines, le Conference Board of Canada<sup>1</sup> a publié deux analyses sur les inégalités de revenu au Canada. Le constat est non équivoque : les inégalités de revenu y ont progressé de façon notable au cours des vingt dernières années. La situation canadienne n'a rien d'unique. De plus en plus de travaux confirment que l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres caractérise les économies contemporaines. Signe des temps, les grands organismes internationaux multiplient les études sur cet enjeu. Une

analyse récente du Fonds monétaire international (FMI) va même jusqu'à établir un lien entre la croissance des inégalités et la crise financière déclenchée en 2007<sup>2</sup>. La présente note d'intervention s'intéresse à la situation au Québec en soulevant les questions suivantes : la montée des inégalités a-t-elle épargné le Québec ? Souvent présenté comme le champion de la lutte aux inégalités en Amérique du Nord, le Québec peut-il toujours prétendre à ce titre ? Comment peut-on expliquer la progression des écarts et quels sont les moyens pour la contrer ?

## 2 Un Québec plus inégalitaire?

**P**our analyser les disparités de revenu, il est utile de distinguer deux approches des inégalités. La première renvoie à l'évolution des revenus primaires, communément appelés les revenus du marché. Ceux-ci comprennent essentiellement les revenus d'emploi, les revenus de placement ainsi que les revenus provenant de régimes de retraite et de rentes de source privée. Ces inégalités sont directement liées à l'état du marché du travail ainsi qu'aux mesures de protection de l'emploi. Elles sont aussi influencées par la sphère financière. La deuxième s'intéresse aux inégalités du revenu disponible, c'est-à-dire une fois pris en compte les impôts et les programmes de transferts, tels que l'assurance-emploi, le soutien aux familles et les régimes publics de retraite. Dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les

inégalités de revenu disponible sont moindres que les inégalités de revenu du marché, confirmant l'importance de la redistribution des revenus par l'État.

### Coefficient de Gini?

Le coefficient de Gini est l'un des indices les plus utilisés pour évaluer les inégalités. Un coefficient de Gini égal à 0 signifie une parfaite égalité, chaque personne disposant de la même part du revenu. A contrario, un coefficient égal à 1 signifie une parfaite inégalité, une seule personne disposant de l'ensemble du revenu.

À l'aide du coefficient de Gini, le graphique 1 à la page suivante montre que les inégalités de revenu du marché ont diminué dans les années 1970 avant d'amorcer une tendance à la hausse au début des années 1980. L'accroissement est particulièrement prononcé dans les années 1990 avant de se stabiliser au cours de la dernière décennie. Les disparités dans les

1. <http://www.oikosblogue.coop/?p=8848>

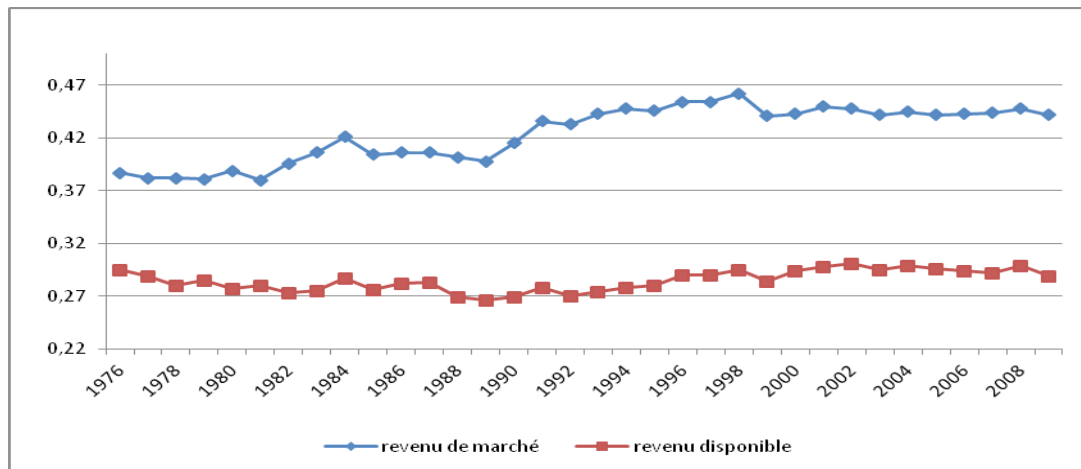
2. M. KUMHOF et R. RANCIÈRE, « Inequality, Leverage and Crises », *IMF*, Working Paper, 10/268, 2010. On pourra lire aussi le numéro du mercredi 6 juillet 2011 de la revue *Problèmes économiques* qui, sur cette question, consacre un dossier intitulé « Les inégalités responsables de la crise ? ». Voir <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/3303332030231/index.shtml>

\* Économiste

\*\* Chercheur à l'IRÉC

## GRAPHIQUE 1

### Coefficient de Gini, Revenu ajusté avant et après impôt et transferts, Québec, 1976 à 2009



Source : Statistique Canada, Tableau 202-0709

revenus du marché demeurent toutefois plus importantes aujourd'hui que dans les années 1970 et 1980.

L'évolution des inégalités de revenu disponible est quelque peu différente. On observe une légère diminution dans les années 1970. Celle-ci se poursuit jusqu'à la fin des années 1980, malgré le creusement des écarts observés dans les revenus du marché. La tendance s'inverse au début de la décennie 1990. Même si la redistribution – mesurée par l'écart entre le revenu de marché et le revenu disponible – demeure importante, les inégalités augmentent sensiblement avant de se stabiliser dans les années 2000. Entre le début du dernier cycle économique, en 1989, et le déclenchement de la crise en 2008, le coefficient de Gini du revenu disponible a grimpé de 12 % au Québec.

L'analyse de la répartition des revenus selon les quintiles – le regroupement de toutes les unités familiales en cinq groupes de taille égale, allant des plus bas aux plus hauts revenus – confirme l'élargissement des écarts. Le graphique 2 indique que la part du revenu après impôt et transferts accaparée par les 20 % les plus fortunés a significativement progressé dans les années 1990. Elle est passée de 35,2 % en 1990 à 37,6 % en 2008. Leur situation s'est cependant dégradée en 2009, alors que leur part du revenu est tombée à 37,1 %. Cette baisse, liée principalement aux impacts financiers de la crise, pourrait bien être de courte durée. La tendance à la hausse des écarts risque fort de se poursuivre avec le retour de la croissance et le rebond sur les marchés boursiers.

La situation des ménages se situant dans les trois quintiles du milieu, que l'on peut grossièrement associer à la classe moyenne, est fort différente. Comme on peut le constater dans le graphique, leur part du revenu disponible a enregistré un recul important, passant de 56,3 % en 1990 à 54,7 % en 2009.

La portion du revenu du 20 % les plus pauvres affiche une plus grande stabilité. Après une légère amélioration dans les années 80, on observe un fléchissement par la suite. Le maximum a été atteint en 1989 alors que les plus pauvres se partageaient 8,7 % du revenu après transferts et impôt. Depuis le début des années 2000, cette part oscille autour de 8 %. On peut donc affirmer que la répartition de la richesse a favorisé les plus fortunés au détriment principalement de la classe moyenne.

### Sommet de la pyramide

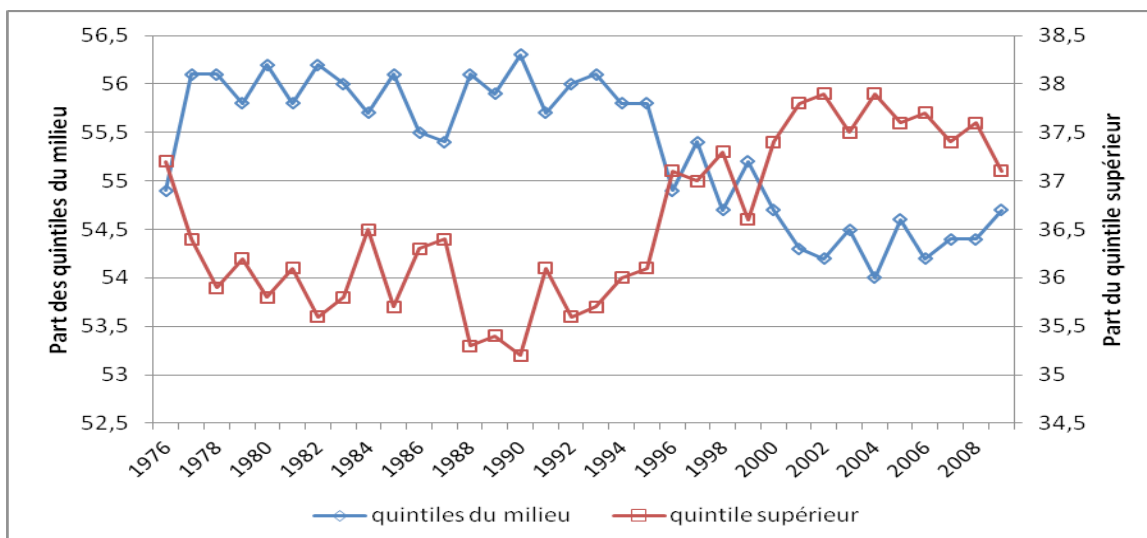
On s'intéresse de plus en plus à la concentration de la richesse au sommet de la pyramide. Le cas américain est, à cet égard, emblématique. En 2007, le 1 % des Américains les plus riches accaparait 24 % des revenus contre 10 % en 1980. La concentration est moins prononcée au Canada, mais le mouvement est semblable. Avec des ratios qui sont passés de 9 % en 1980 à 14 % en 2007, le Canada se positionne maintenant au troisième rang des pays de l'OCDE où la part du revenu revenant au 1 % les mieux lotis est la plus élevée,

derrière le Royaume-Uni et les États-Unis. Une étude de Statistique Canada (2007) indique que près de la moitié de ces Canadiens les plus riches (47 %) habitent en Ontario, suivi du Québec (18 %), de l'Alberta (15 %) et de la Colombie-Britannique (12 %). Cette même étude montre que la part du revenu détenue par les 5 % les plus fortunés s'est accrue de 17 % entre 1982 et 2004. La part allant à ceux situés au centre et même au haut de la distribution (entre 25 % et 95 %) a, quant à elle, diminuée.

Bien que dans des proportions moindres, le Québec n'a pas échappé à

## GRAPHIQUE 2

### Part du revenu disponible, quintiles du milieu et quintile supérieur, Québec, 1976 à 2009



Source : Statistique Canada, tableau 202-0707.

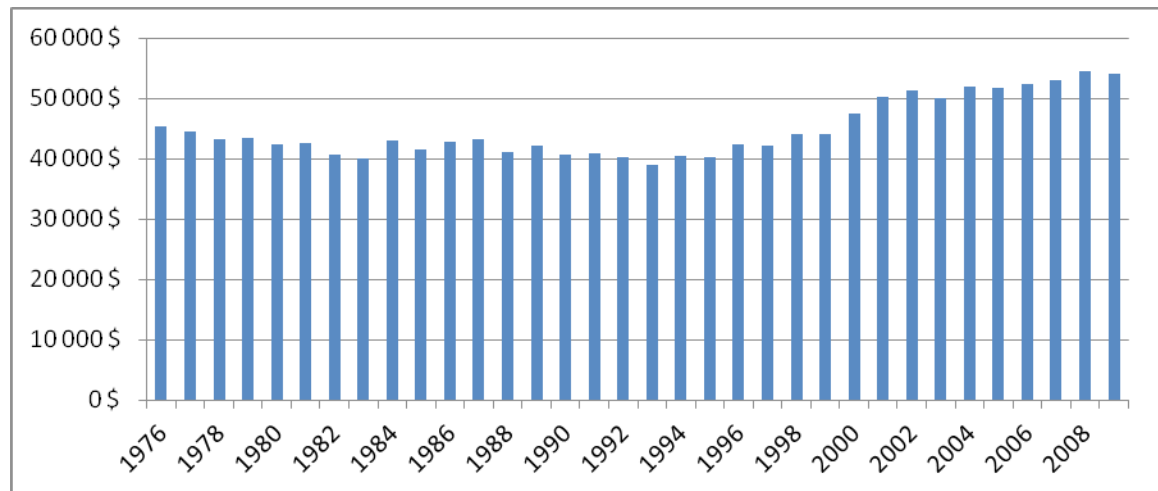
cette tendance. Une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) signale qu'entre 1976 et 2006

« la majorité des gains de revenus ont été aux 10 % les plus riches, alors que les 70 % les plus pauvres ont vu se réduire leur part de l'assiette économique ».

Dans un article récent, Pierre Fortin établit à 11 % la part du revenu accaparé par le 1 % des plus riches Québécois. Ce ratio est évidemment en deçà de celui observé aux États-Unis et dans l'ensemble canadien. Il demeure toutefois imposant, considérant que les 20 % les plus pauvres se

### GRAPHIQUE 3

#### Écart du revenu moyen disponible entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres Québec, 1976 à 2009



Source : Statistique Canada, tableau 202-0707

partagent à peine 3,5 % du revenu avant impôt et transferts. Comme le montre le graphique 3, le

fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé au cours de la dernière décennie.

## 2 Quand on se compare, on se console?

On entend souvent que le Québec serait la société la plus égalitaire en Amérique du Nord. Il est vrai que les disparités de revenu après impôt et transferts y sont moindres que dans l'ensemble canadien. Cette performance est particulièrement remarquable puisque les disparités de revenu du marché y sont plus accentuées, bien que l'écart se soit considérablement réduit dans les années 2000. L'année 2009 fait figure d'exception, ce qui laisse supposer que la crise a eu un impact significa-

tif dans certaines provinces canadiennes. C'est notamment le cas de l'Ontario et de l'Alberta qui ont vu leur coefficient de Gini passer de 0,431 à 0,447 et de 0,406 à 0,425 entre 2007 et 2009 respectivement.

Le Québec a mieux résisté puisque les inégalités de revenu du marché sont demeurées stables au cours de cette même période (0,444 en 2007 et 0,442 en 2009). Il faudra attendre la publication des données de 2010 et les suivantes pour déterminer la nature conjoncturelle ou plus structurelle de ce changement de

tendance. Voir le graphique 4.

### En 2007

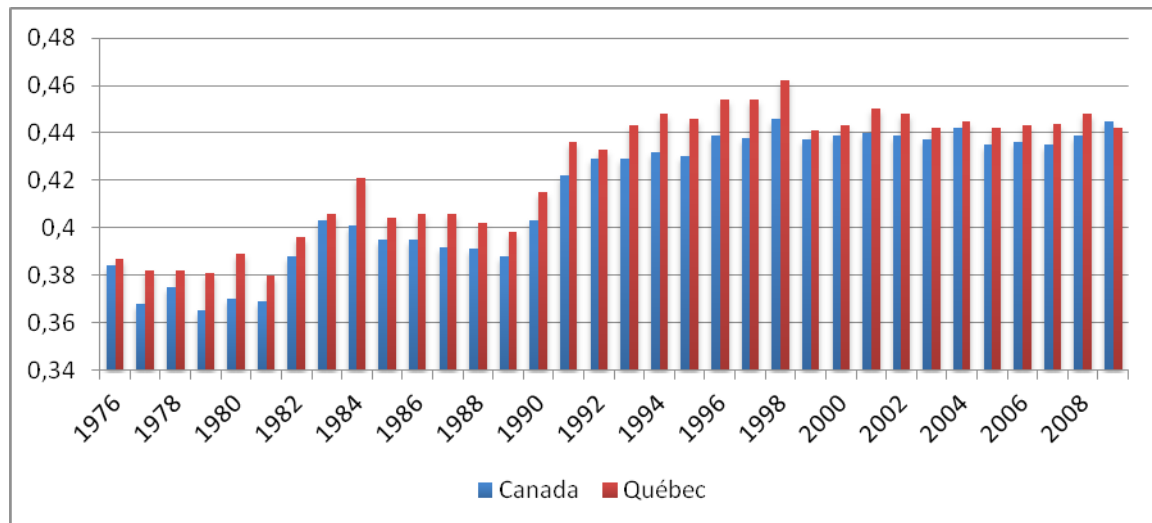
Cela dit, en 2007, avant le déclenchement de la crise économique et financière, le Québec se classait avant-dernier, tout juste devant Terre-Neuve, au chapitre des disparités de revenu du marché. Après redistribution, le Québec se hisse à la deuxième meilleure place, derrière l'Île-du-

Prince-Édouard. Au chapitre de l'effort de redistribution, exprimé par l'écart entre le coefficient de Gini du marché et le Gini après impôt et transferts, encore une fois le Québec arrive deuxième, derrière Terre-Neuve.

En considérant les coefficients des provinces maritimes, on ne peut donc pas affirmer que le Québec est la province la plus égalitaire en Amérique du Nord. Mais, en comparaison de provinces plus riches comme l'Onta-

### GRAPHIQUE 4

#### Coefficient de Gini ajusté, Revenu du marché, Canada et Québec, 1976 à 2009



Source : Statistique Canada, Cansim 202-0707

SUITE À LA PAGE 4/

TABLEAU 1.

**Coefficient de Gini et impact de la redistribution, Canada et provinces canadiennes**

	Coefficient de Gini ajusté		Impact de la redistribution
	Revenu du marché	Revenu disponible	
<b>2007</b>			
<b>Canada</b>	<b>0,435</b>	<b>0,316</b>	- <b>0,119</b>
Île-du-Prince-Édouard	0,399	0,254	- 0,145
<b>Québec</b>	<b>0,444</b>	<b>0,292</b>	- <b>0,152</b>
Nouveau-Brunswick	0,443	0,294	- 0,149
Nouvelle-Écosse	0,426	0,296	- 0,130
Terre-Neuve	0,481	0,299	- 0,182
Manitoba	0,430	0,310	- 0,120
Saskatchewan	0,434	0,315	- 0,119
Alberta	0,406	0,318	- 0,088
Ontario	0,431	0,319	- 0,112
Colombie-Britannique	0,416	0,319	- 0,097

Source : Statistique Canada, tableau 202-0707

TABLEAU 2.

**Coefficients de Gini avant et après impôt et transferts et impact de la redistribution, milieu des années 2000. Différents pays de l'OCDE et Québec**

	Gini avant impôt et transferts	Gini après impôt et transferts	Impact de la redistribution
Danemark	0,417	0,232	- 0,184
Suède	0,432	0,234	- 0,206
Autriche	0,433	0,265	- 0,168
Belgique	0,494	0,271	- 0,223
Pays-Bas	0,423	0,271	- 0,152
Norvège	0,433	0,276	- 0,157
France	0,482	0,281	- 0,201
<b>Québec (2006)</b>	<b>0,443</b>	<b>0,294</b>	- <b>0,149</b>
Allemagne	0,507	0,298	- 0,209
<b>Canada (2006)</b>	<b>0,436</b>	<b>0,318</b>	- <b>0,118</b>
Royaume-Uni	0,460	0,335	- 0,125
Italie	0,557	0,352	- 0,205
États-Unis	0,457	0,381	- 0,076

Source : tiré de Goudswaard et al (2010 :6) pour les pays autres que le Canada et le Québec. Statistique Canada, tableau 202-0707

rio ou l'Alberta, la société québécoise fait bonne figure.

Voir le Tableau 1.

**En comparaison des pays européens**

Si le Québec s'en tire relativement bien à l'échelle canadienne et par rapport à notre voisin du sud, notre performance n'a rien d'exceptionnel en comparaison des pays européens, comme en témoigne le tableau 2. Des pays comme la Suède ou le Danemark, qui affichent des niveaux d'inégalités avant impôt et transferts plus faibles que le Québec, font beaucoup plus d'efforts en matière de redistribution. Ils obtiennent ainsi de très faibles taux d'inégalités après la prise en compte des impôts et des programmes de transferts.

D'autres pays, comme la Belgique ou l'Allemagne, qui enregistrent de fortes inégalités de revenu de marché, font aussi beaucoup de redistribution et obtiennent des résultats enviables.

**Le contre-exemple parfait : les États-Unis**

La situation américaine est le contre-exemple parfait. Les inégalités de revenu du marché sont fortes et la redistribution y est très faible ; ce qui positionne les États-Unis parmi les pays les plus inégalitaires.

Voir le Tableau 2

## 3 Les inégalités en débat

**D**u portrait précédent, on peut tirer certaines conclusions. L'élargissement des écarts de richesse au cours des dernières décennies est largement attribuable à l'évolution des revenus du marché. Cette évolution est d'autant plus préoccupante qu'elle s'est

produite en période de croissance économique soutenue et de taux de chômage en recul. Alors que l'on se serait attendu à un recul des inégalités lors du dernier cycle économique, le coefficient de Gini du revenu du marché n'est jamais redescendu au niveau atteint en 1989.

Depuis la fin des années 1980, les politiques fiscale et redistributive, bien qu'importantes, ne parviennent plus à compenser la progression des écarts dans les revenus du marché.

SUITE À LA PAGE 5/

Si le constat de la hausse des inégalités fait de plus en plus l'unanimité, il en va autrement des explications à ce phénomène. Deux grandes thèses sont en débat et font l'objet de nombreuses recherches. La première invoque des changements à la demande de travail, induits par les innovations technologiques et stimulés par la mondialisation, qui favoriseraient les travailleuses et les travailleurs les mieux formés au détriment de celles et ceux moins qualifiés. Cette thèse est particulièrement connue sous le terme anglais de « skill-biased technical change (SBTC) ». La seconde privilégie les changements institutionnels, normatifs et politiques.

La première thèse repose essentiellement sur les forces impersonnelles de l'offre et la demande. Or, force est d'admettre que cette hypothèse ne fournit qu'une lecture bien incomplète de l'évolution des inégalités. Elle ne rend pas compte de l'explosion des rémunérations au sommet de la pyramide des revenus. De plus, elle n'explique pas

les différences entre des pays qui sont pourtant soumis à des dynamiques semblables.

De plus en plus de travaux s'intéressent au rôle des institutions du marché du travail et aux modalités de formation du revenu. La progression du travail atypique souvent mal protégé, la non-indexation du salaire minimum pendant des années ainsi que le recul de la couverture syndicale dans l'ensemble des pays avancés ont accentué les disparités salariales.

Les cadres et autres grands dirigeants d'entreprises ont largement profité des nouvelles formes de rémunération axées sur des salaires très élevés, mais aussi sur les primes et les options d'achat d'actions.

Par ailleurs, sous prétexte de favoriser une plus grande participation au marché du travail, plusieurs programmes de transferts ont été amputés. Dans le cas du Canada et du Québec, des études ont souligné l'impact des restrictions au régime fédéral de l'assurance-emploi et aux

programmes de sécurité sociale des provinces canadiennes et du Québec.

La majorité de ces transformations relève de choix politiques. Qui plus est, l'ampleur de l'impact dû aux innovations technologiques et à la mondialisation est aussi influencée par des décisions politiques. On peut collectivement décider de ne rien faire et de laisser aux individus la responsabilité de s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail. On peut aussi choisir d'investir dans la protection des travailleurs et des travailleuses en misant, entre autres, sur la formation professionnelle et en entreprises.

Comme le souligne l'économiste Paul Krugman dans son ouvrage **L'Amérique que nous voulons**, « sur la répartition des revenus, les institutions, les normes et l'environnement politique ont beaucoup plus d'impact – et les forces impersonnelles du marché moins d'influence – que ne le prétendent les cours d'économie ».

## Conclusions et recommandations

La croissance des inégalités de revenu est moins marquée au Québec que dans le reste du Canada et il y a certes lieu de s'en réjouir. Or, nous sommes loin d'être immunisés contre l'élargissement des écarts entre les riches et les pauvres et contre la tendance à la polarisation des revenus observés dans l'ensemble des économies capitalistes. Dans cette perspective, nous pensons que le gouvernement du Québec devrait prendre cette question au sérieux et envisager deux séries de mesures.

D'une part, il faut créer les conditions pour une amélioration significative de la distribution des revenus du marché. L'accès à un emploi de qualité est essentiel. Comme le mentionnaient Gilles L. Bourque et François Aubry dans leur note d'intervention de l'IRÉC, **Le salaire minimum au Québec : pour un revenu décent, les travailleuses et les travailleurs québécois au salaire minimum ont connu un rattrapage de leur**

pouvoir d'achat important ces dernières années, avec une hausse de 18,8 % en trois ans. Ce rattrapage a sûrement contribué à la stabilisation du coefficient de Gini du revenu du marché des années 2000.

C'est pourquoi les recommandations des deux auteurs, concernant le maintien du taux du salaire minimum près du seuil de 55 % du revenu médian dans le court terme et l'atteinte du seuil de 60 % du revenu médian à moyen terme, mériteraient d'être largement discutées. Une bonne couverture syndicale figure aussi parmi les leviers les plus efficaces pour lutter contre les inégalités sur le marché du travail. Le gouvernement ne doit pas céder aux appels du patronat québécois qui souhaite restreindre la présence syndicale en demandant la tenue d'un vote au scrutin secret auprès des employés visés par une demande d'accréditation syndicale. Au contraire, celui-ci doit favoriser un plus large accès à la syndicalisation.

D'autre part, il faut redonner à la fiscalité un rôle redistributif plus fort. Depuis une dizaine d'années, les pouvoirs publics ont introduit des réductions d'impôt, avec notamment l'abaissement du taux marginal supérieur et l'élimination de paliers, favorables aux plus fortunés. Nous sommes d'avis, comme maints autres acteurs de la société civile, que le gouvernement du Québec devrait renverser cette tendance en ajoutant un nouveau palier d'imposition pour les ménages les plus fortunés. Ces nouveaux revenus fiscaux pourraient servir, entre autres, à investir dans l'éducation et la formation professionnelle. Le gouvernement doit aussi revoir sa décision d'imposer une contribution santé de 200 \$ quelque soit le revenu. Cette forme de taxation est l'exemple parfait de mesures qui favorisent les mieux nantis et accroissent les inégalités.

## Bibliographie

COUTURIER, Ève-Lyne et Bertrand SCHEPPER. *Qui s'enrichit, qui s'appauvrit. 1976-2006*, Centre canadien de politiques alternatives et Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2010.

FORTIN, Pierre. « Québec's Quiet Revolution, 50 years later », *Inroads*, 29, 2011, pp. 90-99.

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. *L'état du Québec, 2011*, Boréal, 2011 (Voir le dossier sur les inégalités).

LEMIEUX, THOMAS. « L'évolution des inégalités dans les pays industrialisés : le point sur la situation », *L'Actualité économique*, vol. 84, no 3, 2008, p. 241-262.

MURPHY, B., ROBERTS, P. et M. WOLFSON. « Les Canadiens à revenu élevé » dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistiques Canada, septembre 2007, vol. 8, no 9.

## NOTE D'INTERVENTION DE L'IRÉC

Numéro 10/Octobre 2011  
Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)  
1030, rue Beaubien Est, bureau 103  
Montréal H2S 1T4  
514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918  
adm.irec@videotron.net/ www.irec.net  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Les Notes d'intervention de l'IRÉC visent à contribuer au débat public et à jeter un éclairage original sur les questions d'actualité. Elles s'appuient sur les recherches scientifiques menées par les équipes de chercheurs et de chercheuses de l'IRÉC.